VILLE DE LA FERTE-BERNARD EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1^{er} décembre 2021 Date d'affichage 1^{er} décembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 23 (+ 6 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211207-DEL 21 12 07 10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2021 Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN Le SEPT DECEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents: M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Audrey MAMONTEIL M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel VIGNERON, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, Mme Delphine LETESSIER.

Excusés: M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Edith ALIX, (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), M. Lionel COURTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Gaëtan THOMAS, (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC, DE LA RÉGION ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE LA NUMÉRISATION DES 3 TRAVEES DE LA FACADE SUD DE L'EGLISE NOTRE-DAME-DES-MARAIS

Le Conseil municipal, Vu le Code Général des Colle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant les travaux supplémentaires qui n'étaient pas prévus au marché initial et dont le montant s'élève à 4 700 € HT pour la prise de vue de l'édifice,

Considérant que dans ce cadre-là, un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès de la DRAC, de la Région et du Conseil départemental, conformément au plan de financement ci-dessous.

DEMANDE DE FINANCEMENT (DRAC, Région et Conseil départemental)

Numérisation des 3 travées de la façade sud - Eglise Notre-Dame-des-Marais

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	Montant total des dépenses HT	RECETTES	
Opération	4 700,00 €	SUBVENTIONS/DOTATIONS	3 760,00 €
Numérisation des 3 travées de la façade sud - Eglise Notre-Dame-des-Marais	·		·
		Etat (DRAC)	1 880,00 €
		Conseil régional	940,00€
		Conseil départemental	940,00€
		AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	940,00 €
	total HT		,
MONTANT TOTAL DEPENSES	4 700,00 €	MONTANT TOTAL RECETTES	4 700,00 €

Après en avoir délibéré,

VALIDE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- o A solliciter la subvention auprès de la DRAC, de la Région et du Conseil départemental pour un montant de 4 700 € HT, dans le cadre de la numérisation des trois travées de la façade sud de l'Eglise Notre-Dame-des-Marais,
- O Signer tous documents, effectuer toutes démarches visant à l'obtention de ces aides financières.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29 Voix contre : 0 Abstention : 0

> Pour Copie conforme Le Maire **Didier REVEAU**